

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON**

**SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés: SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEoud, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

Absent représenté: MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

**RAPPORT N° 2025/264 : Aménagement des locaux administratifs de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon – Marchés de travaux : Lot 07 -avenant n°02**

**Vu** l'article R2194-8 du code de la commande publique,

**Vu** la délibération du 08 octobre 2024 (rapport 2024/231) concernant l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement des locaux administratifs de la CCSP,

**Vu** la décision de la commission de marché du 09 décembre 2025,

**Considérant** qu'il n'est pas apparu nécessaire de réaliser le revêtement de sol pvc de l'escalier de secours ;

**Considérant** que l'entreprise GAP SOL TECH titulaire du Lot « Revêtement de sols » a proposé un devis de – 1 935.36 €.HT pour la réalisation de ces travaux soit -0.98% de moins-value,

**Considérant** qu'il s'agit d'une modification non substantielle ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **DE VALIDER ET SIGNER** l'avenant n°2 du Lot 07 du marché CCSP20241 joint à la présente délibération,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEoud